



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°21-12

**Adoptant le principe de la mise en place d'une structure
chargée de l'organisation des Jeux Kali'na**

Séance du 01/02/12 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 19/01/12

L'an deux mil douze, le mercredi premier février à seize heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 08 volants : 09

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Les conseillers : David JEAN-JACQUES - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint (procuration à Félix TIOUKA) ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARIE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que la collectivité en est à sa septième organisation de cet événement exceptionnel et populaire que sont les Jeux Kali'na de Awala-Yalimapo.

Cette manifestation est devenue en très peu d'années un rendez-vous incontournable du monde sportif et considérée comme faisant pratiquement partie du patrimoine culturel et sportif de la commune. La collectivité se doit donc de veiller à sauvegarder les valeurs et ces critères pour que les Jeux Kali'na perdurent dans le temps.

Néanmoins, pour redonner un autre élan à cette manifestation, il conviendra qu'à moyen terme l'organisation de cette manifestation soit transférée à un organisme tiers.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Adopte le principe de la mise en place d'une structure chargée à l'avenir d'organiser les Jeux Kali'na.

Autorise Monsieur le Maire à tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ce projet.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA